

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

76094
Objet

PORT DE PLAISANCE :
Sous-traité de concession
VILLE / STE DES REGATES

DATE DE CONVOCATION

20 août 1976

DATE D'AFFICHAGE

20 août 1976

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize
le vingt août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL,
BUCHET, DUFOUR, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, LACHAUD, BERLAND, BOUCHET,
BARRIERE, BOUTET, DOMEQ, DOIREAU, FAVIERE, DELAIR.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. BUJARD, BROTRÉAU, NAULIN, PAPEAU, RIVIERE, TAP,
Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet de sous-traité de concession entre la Ville
de ROYAN et la Société des Régates pour l'exploitation du
Port de Plaisance,

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

DECIDE :

- de reconduire pour une année à compter du 1er novembre 1976
le sous-traité de concession passé entre la VILLE de ROYAN
et la Société des Régates pour l'exploitation du port de
plaisance ,

- que le versement à la Ville par la Société des Régates sera
porté à 99 000 FRs (QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE FRANCS)

./...

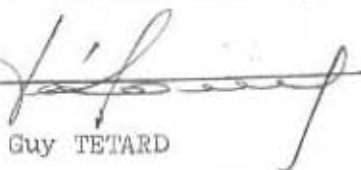
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation à signer un avenant à cet effet .

Fait et délibéré à ROYAN , les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Le Maire
Le Premier Adjoint,




Guy TETARD



TÉLÉPH. 05.31.04 ET 05.03.12

AVENANT n° 2

JL/MTR

AU SOUS-TRAITE DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION
DU PORT DE PLAISANCE DE ROYAN
DU 28 NOVEMBRE 1975

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La VILLE de ROYAN représentée par Monsieur Guy TETARD,
Premier Adjoint, habilité à cet effet par délibération du
Conseil Municipal en date du 20 août 1976 ,

ET :

La Société des Régates de ROYAN, Association Régie par la
Loi de 1901 sise Club-House , Jardin du Casino Municipal à
ROYAN, représentée par son Président, M. Roger BOUTIN,
autorisé par délibération du Comité de Direction en date
du 30 Juin 1976

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Le Sous-Traité pour l'exploitation du Port de Plaisance de
ROYAN , en date du 28 novembre 1975 , est prorogé d'une année à
compter du 1er Novembre 1976 .

ARTICLE 2 - Le dernier alinéa de l'article unique de l'Avenant n° 1
en date du 21 avril 1976 au sous-traité pour l'exploitation du Port
de Plaisance , est remplacé par les dispositions suivantes .

" La somme ainsi versée ne devra pas être inférieure à 99 000 FR
(QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE FRANCS) pour l'année 1977 .

FAIT A ROYAN le 8 septembre 1976

Le Sous-concessionnaire,


Roger BOUTIN

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,


Guy TETARD

VU et APPROUVE
La Rochelle, le 11 Mars 1977
Le Préfet,

